

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
UNION-DISCIPLINE-TRAVAIL

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DECRET N°91-93 du - 6 MARS 1991  
portant nomination de  
Directeurs d'Administration Centrale  
au Ministère de la Jeunesse et des  
Sports

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

SUR rapport du Ministre de la Jeunesse et des Sports,  
VU la Constitution de la République de Côte d'Ivoire, et notamment son article 22,  
VU le décret n° 90-1578 du 30 novembre 1990 portant nomination des membres du Gouvernement,  
VU le décret n° 90-1586 du 5 décembre 1990 portant attributions des membres du Gouvernement, notamment en son article 20,  
VU le décret n° 91-73 du 20 février 1991 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports,  
VU la loi n° 70-486 du 3 août 1970 portant établissement de la liste des emplois supérieurs de l'Etat,  
VU le décret n° 81-642 du 5 avril 1981 modifiant les articles 2 et 3 du décret n° 63-163 du 11 avril 1963 portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois,

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Sont nommés :

- Directeur de la Jeunesse,  
M. KOUADIO Kouassi Victor, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, matricule 105 214 F,
- Directeur de l'Education Physique et des Sports,  
M. NAMOGO Silué Alfred, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, matricule 100.210 R,
- Directeur des Affaires Administratives et Financières,  
M. DIBY Kouassi, Administrateur des Services financiers, matricule 59.728 N .

.../...

ARTICLE 2 - Le Ministre de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à ABIDJAN, le - 6 MARS 1991

Félix HOUPHOUET-BOIGNY

~~Copie certifiée conforme à l'original  
P. Le Secrétaire Général du Gouvernement p. o.~~



J. GRIGNARD